

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2020

---

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 406

présenté par

M. Cédric Roussel et M. Cormier-Bouligeon

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 24, par le mot :

« salariés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à préciser le champ d'application des ordonnances qui seront prises par le Gouvernement en ciblant spécifiquement les sportifs et entraîneurs professionnels salariés définis au premier alinéa de l'article L-222-2 du code du sport.